

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Guyane

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Trois questions à **Nadine Montbrun**, directrice territoriale handicap du FIPHFP en Guyane



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

La loi du 11 février 2005 a permis à la Guyane de s'approprier l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. L'année 2025 montre un léger recul du taux d'emploi en Guyane. Toutefois, les employeurs restent impliqués dans le développement de leur politique handicap.

La Guyane par sa superficie, sa diversité et sa population active jeune se distingue des Antilles. Ce territoire bénéficie de nombreux atouts en matière de développement économique et d'opportunités d'emploi.

Les ressources développées en Guyane constituent de véritables enjeux pour favoriser et concrétiser des partenariats de proximité avec des employeurs publics. La couverture du territoire nécessite une mutualisation des ressources et des moyens des différents partenaires et acteurs du handicap.

Les employeurs publics en Guyane témoignent par leur engagement renouvelé de leur volonté de toujours contribuer à l'emploi et au maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Toutefois, l'action structurante du FIPHFP en Guyane s'est concrétisée au travers de :

- ▶ La mise en œuvre d'un accompagnement global des employeurs publics par le FIPHFP :
 - Conseil dans la structuration de leur politique handicap,
 - Professionnalisation du personnel RH,
 - Mise à disposition d'une offre de service permettant d'analyser les situations et d'identifier les solutions de handicap,
 - Financement des mesures de compensation de handicap,
 - Mise à disposition d'outils de sensibilisation en vue de développer une culture de la compensation du handicap.

- ▶ Le développement de partenariat avec le Service public de l'Emploi, le Centre de gestion, l'Agefiph, les services de l'Etat, le CNFPT.

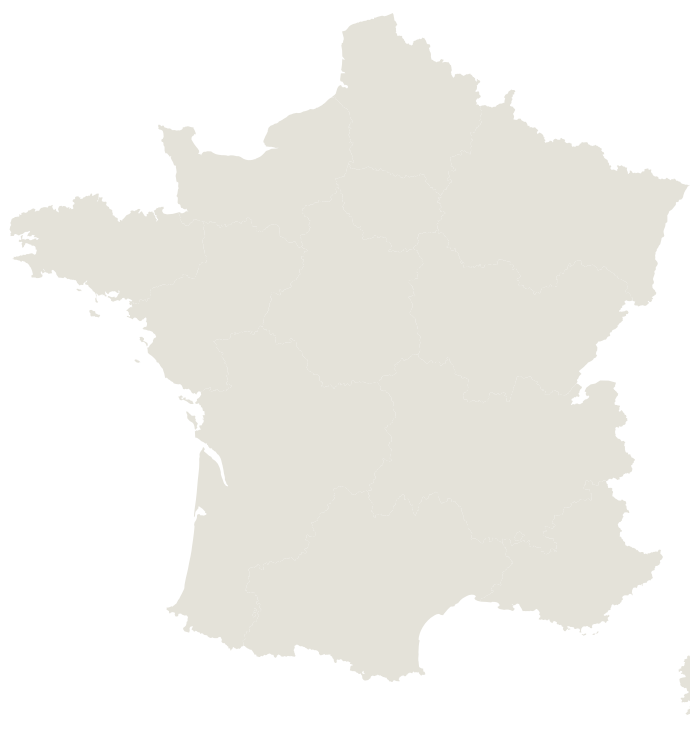
Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Le FIPHFP s'est engagé aux côtés de la collectivité de Rémire-Montjoly qui a manifesté une volonté forte de consolider sa politique handicap. Cette collectivité a démontré son dynamisme sur ce sujet et souhaite recruter des apprentis.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Le FIPHFP par ses accompagnements au service des employeurs sur le territoire a su démontrer l'importance d'œuvrer ensemble avec les partenaires et acteurs du handicap. Les teams TH ont pu bénéficier d'une action de formation et sensibilisation sur l'environnement Fonction publique, sur les aides et modalités d'intervention du FIPHFP. Et ce afin de mieux répondre aux besoins des employeurs publics de recruter des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cette action s'inscrit sur la durée avec plusieurs temps dédiés aux thématiques d'intervention du FIPHFP.





Sommaire

Actualités 2025
dans la Guyane

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Guyane

.....page 12

Actualités 2025

Une année 2025 riche en temps forts en Guyane



Journée immersive à la CCI Guyane pour comprendre la déficience auditive

Une journée de sensibilisation à la déficience auditive s'est tenue, mardi 24 juin, dans les locaux de la CCI de Guyane, à Cayenne. Organisée sous l'égide de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP Antilles-Guyane, cette rencontre a été animée par des expertes du handicap auditif : Daphné Talin, chargée du Pôle LSF de l'association SERAC Guyane, Sandra Ursulet, directrice de l'AMEIS (Association Martiniquaise pour l'Éducation et l'Insertion des Sourds) et Laurence Sainte-Rose, interprète et formatrice en Langue des Signes Française.

Les démonstrations ont amené les participants à mieux comprendre les limites de la lecture labiale et de découvrir que chacun possède une capacité gestuelle naturelle permettant une première communication avec une personne sourde, même sans formation formelle en LSF.

La seconde partie de la journée a présenté les dispositifs du FIPHFP, notamment les Appuis Spécifiques qui accompagnent les employeurs publics dans l'analyse personnalisée des situations de handicap auditif, en lien avec les professionnels de santé et les services RH.

Cette journée a permis aux participants de repartir mieux informés, sensibilisés et outillés pour faire évoluer les pratiques et améliorer la prise en compte du handicap auditif dans les services publics guyanais.



*En savoir plus sur
cette journée immersive*



Une rencontre dédiée à la professionnalisation avec France Travail et l'Agefiph

Lundi 29 septembre, une rencontre de professionnalisation a rassemblé une douzaine de référents handicap guyanais de France Travail à Cayenne. Cette session, étape marquante pour la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap en Guyane, visait deux objectifs : approfondir la connaissance des spécificités de la Fonction publique et découvrir les dispositifs d'insertion qu'elle propose, avec un focus particulier sur l'apprentissage.

À l'issue de cette journée, deux actions concrètes ont été programmées pour prolonger cette dynamique : un webinaire d'information destiné aux demandeurs d'emploi pour présenter les atouts du contrat d'apprentissage dans la fonction publique, puis l'organisation d'un job dating réunissant employeurs publics et candidats en situation de handicap.



En savoir plus sur la rencontre dédiée à la professionnalisation avec France Travail et l'Agefiph

Les échanges ont porté sur les étapes clés du retour au travail :

- La préparation en amont avec l'agent,
- La coordination entre les différents acteurs (services RH, médecine de prévention, encadrement, service social),
- L'élaboration d'un plan de retour progressif,
- La mise en place d'un suivi régulier.

Ces leviers permettent de transformer une reprise potentiellement fragile en parcours sécurisé et durable. Préparer des conditions de retour adaptées offre à l'agent la possibilité de se projeter à nouveau dans son activité professionnelle en toute confiance. Cette anticipation bénéficie à l'ensemble des parties prenantes : l'agent concerné, ses collègues, son encadrement et, plus largement, la qualité du service public.

Cette rencontre a ainsi permis aux référents handicap d'identifier des méthodes concrètes et reproductibles pour accompagner efficacement ces situations sensibles en Guyane.



En savoir plus sur la rencontre des référents handicap à Remire Montjoly

Le retour au travail après un arrêt long au programme de la rencontre des référents handicap à Remire Montjoly

Le FIPHFP Antilles-Guyane a organisé, mardi 30 septembre 2025, à Remire-Montjoly une rencontre réunissant près de quarante référents handicap de la Fonction publique. Cette journée était dédiée à la sécurisation des parcours professionnels des agents après un arrêt de travail lié à des raisons de santé.



Rencontre des référents handicap à Remire Montjoly, sur le retour au travail après un arrêt long



Cap emploi, employeurs publics et FIPHFP : une dynamique territoriale au service de l'insertion professionnelle

En 2025, la Guyane a été le théâtre d'une mobilisation collective associant Cap emploi, les employeurs publics, le FIPHFP et le Handi-Pacte autour d'un objectif commun : renforcer l'efficacité des parcours d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ces actions coordonnées ont permis de structurer des réponses adaptées face aux situations complexes nécessitant une expertise croisée et une intervention rapide. Cette rencontre organisée de façon simultanée en Guadeloupe était co-animée par le Handipacte avec la présence de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap Antilles-Guyane du FIPHFP.

Un partenariat de proximité avec les acteurs et partenaires du Service public de l'emploi

Le FIPHFP en Guyane cultive un partenariat de proximité avec les acteurs du Service public de l'emploi (SPE) pour optimiser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Cette collaboration structurée avec Cap emploi, France Travail, les missions locales et les organismes spécialisés vise à créer des synergies opérationnelles entre les différents dispositifs d'accompagnement et à mieux les articuler avec les outils spécifiques du FIPHFP, offrant ainsi aux employeurs publics et aux personnes en situation de handicap un accompagnement global et cohérent. En mutualisant les compétences et les ressources disponibles sur le territoire, ce réseau partenarial contribue à renforcer l'efficacité des politiques d'emploi inclusif en Guyane.



La plateforme de prêt de matériels : une ressource territoriale efficace et essentielle



*En savoir plus sur
la plateforme de prêt*

En 2025, la plateforme de prêt de matériels adaptés, gérée par l'APAJH Guyane, a poursuivi sa mission au service des employeurs publics et privés du territoire. Ce dispositif mutualisé répond à un enjeu majeur : permettre un accès rapide à des équipements de compensation du handicap, sans attendre les délais parfois importants liés aux procédures d'achat ou de financement

Cette plateforme met à disposition une large gamme de matériels : équipements ergonomiques (sièges adaptés, supports de documents, repose-pieds), aides techniques numériques (claviers et souris spécialisés, logiciels de grossissement de caractères, synthèses vocales) et dispositifs facilitant l'accessibilité des postes de travail.

Cette souplesse permet aux employeurs de tester les solutions avant un investissement pérenne et d'apporter une réponse immédiate aux besoins identifiés.

En Guyane, où les distances géographiques et les contraintes logistiques peuvent allonger les délais d'approvisionnement en matériel spécialisé, cette plateforme représente un atout stratégique. Elle facilite la mise en œuvre rapide des préconisations médicales et garantit aux agents en situation de handicap des conditions de travail adaptées à leurs besoins.

Chiffres clés 2025 en Guyane

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



4,30 %

Taux d'emploi direct
de personnes en situation de handicap dans
la Fonction publique (vs 4,41 % pour 2024)



2,12 %

dans la fonction publique
d'État
(vs 2,70 % pour 2024)



5,01 %

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 5,58 % pour 2024)



4,07 %

dans la fonction publique
territoriale
(vs 4,03 % pour 2024)



559

**bénéficiaires
de l'obligation d'emploi**
(vs 563 en 2024)



8

dans la fonction publique
d'État
(vs 19 pour 2024)



198

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 206 pour 2024)



353

dans la fonction publique
territoriale
(vs 338 pour 2024)

Les BOE en 2025

► Les BOE par statut

Non titulaires	10,73 %
Catégorie A	10,02 %
Catégorie B	17,35 %
Catégorie C	61,00 %
Ouvriers d'État	0,18 %
Emplois particuliers	0,72 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	11,09 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,18 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	1,07 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	1,43 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	2,33 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,36 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,43 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	81,40 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,72 %

Les BOE par genre

Femmes	66 %
Hommes	34 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	12,34 %
26 à 40 ans	37,75 %
41 à 55 ans	1,25 %
56 ans et plus	48,66 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Guyane	377	3 954	8 673	13 004
Total	377	3 954	8 673	13 004

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Guyane	8	198	353	559
Total	8	198	353	559

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Guyane	2,12 %	5,01 %	4,07 %	4,30 %
Total	2,12 %	5,01 %	4,07 %	4,30 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

298 recrutements réalisés (vs 253 pour 2024)

4



dans la fonction publique d'État

22



dans la fonction publique hospitalière

272



dans la fonction publique territoriale

30 maintiens dans l'emploi (vs 42 pour 2024)

0



dans la fonction publique d'État

8



dans la fonction publique hospitalière

22



dans la fonction publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



1 524 268 €

contributions émises (vs 1 498 392 € en 2024)

166 933 €



dans la fonction
publique d'État

253 670 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 103 665 €



dans la fonction
publique territoriale



2 000 €

d'interventions directes financées (vs 21 000 € pour 2024)

Comité local Guyane



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Clara DE BORT
Jeanne-Judith ABOMO-TUTARD

Suppléants

Marie-Marthe GALOT
Arielle JACQUES-HIMMER
Philippe-Denis BELLANGERE



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Christophe ROBERT
Wilfried LISE

Suppléants

Marie-Joseph BAKOUA
Amandine PAPIN



Fonction publique territoriale

Titulaires

Annick ANDRE
Sandra HO-WEN-SZE
Madly MARIGNAN

Suppléants

Manuel JEAN-BAPTISTE
Magda SOESANNA
Serge ANELLI

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Richard WAYA
Farah KHAN
Synthia SULLI
Éric BERNARD
Huguette ROSAMOND

Suppléants

Olga FELIX ERMITTE
Yvon-Marie DORILAS
Raymond SABINO
Emmanuel LOISEAU
Jean-Luc BALTYDE

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Gildas LEGUERN
Blaise JOSEPH
FRANCOIS
Jérôme DOMECH
Éric DONATIEN
Sandra DUPUIS-
GICQUELE

Suppléants

Claudia GRIMEAU
Rosamond WILLY
Bruno GERMAIN
Jean-Michel GELIE
Juliette CONTE

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Corine SIFFLET
Claudia Chéry RENE-AUBIN
Aminata O'REILLY
Dr DOUCET

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

